

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Le 15 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à 20 heures, sur convocation adressée le 9 mars, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc SERVIERES**, Maire de Claye-Souilly.

PRESENCE							
ADJOINTS							
BOUSSANGE Julien	X	BROUET-HUET Séverine	X	JACQUIN Laurent	X	DAVID-THEUNYNCK Bénédicte	X
MONTI Bruno	X	THIEDEY Hélène	X	DENEUVILLE Emmanuel	X	THIERRY Antoinette	X
PERRIGAULT Sébastien	X						
CONSEILLERS MUNICIPAUX							
PONCELET Gilles	x	POULAIN Christine	x	PLOMMET Véronique		ROUSSEAU Emmanuel	x
BOUILLENNEC Elisabeth	x	FORNAGE Guida		POULET Hélène	x	NOWAK Ingrid	
LA BELLA Romain	x	GABILLET Loïc	x	MANDIN Sylvain	x	AMRANI Kamel	x
ELOIDIN Aline	x	LETELLIER Anne-Claire	x	COLLONGE Ugo	x	FINA Jean-Louis	x
MASSON François		DOMINGUES Béatrice		PASQUIER Véronique		ZATARA Nathalie	
LOISON Pierre		OURY René	x	HEE Renaud			

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de postes vacants : 0

## ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- |                             |     |                            |
|-----------------------------|-----|----------------------------|
| • Madame PLOMMET Véronique  | par | Madame THIERRY Antoinette  |
| • Madame FORNAGE Guida      | par | Madame POULET Hélène       |
| • Madame NOWAK Ingrid       | par | Monsieur ROUSSEAU Emmanuel |
| • Madame DOMINGUES Béatrice | par | Monsieur FINA Jean-Louis   |

## ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur MASSON François
- Monsieur LOISON Pierre
- Madame ZATARA Nathalie
- Madame PASQUIER Véronique
- Monsieur HEE Renaud

## OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures et constate que le quorum est atteint et il donne lecture des pouvoirs.

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, "au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance".

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est candidate au poste de secrétaire de séance.

**Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK** est donc installée dans ses fonctions de **secrétaire de séance**.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

Sous réserve d'éventuelles observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 4 février 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## 3. COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
01/02	03	Signature d'un contrat administratif d'occupation d'un bien communal à titre précaire et révocable avec Mme Lucille LABASTARDE pour un logement situé au sein de l'école élémentaire Bois Fleuri, allée des Marguerites	6 mois à compter du 4/02/21 (non renouvelable)	Loyer mensuel : 530 euros
01/02	04	Signature d'un contrat d'abonnement pour l'entretien campanaire et la vérification de l'installation paratonnerre de l'église avec la société MAMIAS	4 ans à compter du 1/01/22	380 euros HT / an
04/02	05	Signature d'une convention de formation au logiciel Concerto Plus avec la société ARPEGE	4 jours de formation en présentiel du 8 au 14/04/21	3 720 euros TTC
04/02	06	Signature d'une convention de formation au logiciel Espace Citoyens Premium avec la société ARPEGE	2 jours de formation en présentiel du 24 au 25/06/21	1 860 euros TTC
08/02	07	Signature d'un contrat pour l'entretien des appareils d'extraction au sein des écoles avec la société HELLIN CUISINES INDUSTRIELLES	1 an à compter du 1/03/21, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 4 ans	2 665 euros HT / an
10/02	08	Cession du véhicule PIAGGIO immatriculé 727 EGS 77 à la société JARDINS LOISIRS 77 (pour pièces-véhicule hors d'usage)		50 euros
10/02	09	Cession du véhicule PIAGGIO immatriculé 392 DRR 77 à la société JARDINS LOISIRS 77 (pour pièces-véhicule hors d'usage)		50 euros
10/02	10	Signature d'un contrat pour la maintenance des installations électriques de type onduleur avec la société M'GYS	1 an à compter de la signature, renouvelable expressément 2 fois, sans pouvoir excéder 3 ans	1 080 euros HT / an

22/02	11	Signature d'une convention de formation professionnelle avec l'entreprise CPO fc	1 journée de formation en présentiel pour 10 agents (le 4/03/21)	1 500 euros HT pour l'ensemble de la prestation
23/02	12	Signature d'une convention d'adhésion au SIMT pour les prestations de médecine de prévention	1 an renouvelable par tacite reconduction	Cotisation : 105 euros HT/agent Droit d'entrée pour tout nouvel agent : 8 euros HT/agent
02/03	13	Signature d'une convention professionnelle avec l'entreprise CPO fc	2 jours de formation en présentiel pour 9 agents (les 11 et 12 mars 2021)	1 350 euros HT pour l'ensemble de la prestation

#### 4. APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**APPROUVE** les orientations budgétaires du budget principal pour l'année 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

#### 5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2021 – BUDGET ANNEXE

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**APPROUVE** les orientations budgétaires pour l'année 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

#### 6. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE BOIS DES GRANGES

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France afin de participer à la construction d'un groupe scolaire dans le secteur du Bois des Granges ;

#### PLAN DE FINANCEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT HT
Construction Ecole Bois des Granges	5 612 700,00	
Fonds d'aménagement Communal (Département)		1 000 000,00
Participation Aménageur		1 237 293,00
Fonds de concours CARPF		800 000,00
Fonds Propres		2 575 407,00
<b>Total HT</b>	<b>5 612 700,00 €</b>	<b>5 612 700,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds de concours.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **7. SIGNATURE D'UN AVENANT N°4 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE M.T.I. AVEC LA SOCIÉTÉ ENGIE ENERGIE SERVICES**

**Rapporteur : Laurent JACQUIN**

**APPROUVE** les modifications prévues par l'avenant n°4 au marché d'exploitation des installations de chauffages M.T.I., notamment l'extension de certaines prestations entraînant une augmentation financière à hauteur de 5 325,00 € HT, soit + 2,27%.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché d'exploitation des installations de chauffages M.T.I. avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES, prise en son nom commerciale ENGIE SOLUTIONS, ainsi que toutes les pièces nécessaires.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **8. AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° AO 2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE (LOT ATTRIBUE – PA 2018-09)**

**Rapporteur : Laurent JACQUIN**

**DONNE** son accord pour les prestations supplémentaires au marché N°AO2016-03 (lot réattribué par le marché N° PA 2018-09) pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant la modification financière suivante :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
06	GUYON GUSTAVE ET FILS	819 212.00 €	Avenant N°06	8 200.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces nécessaires ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **9. ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM) ET DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES et 1 SUPPLEANT**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**DECIDE** d'adhérer au Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

**DECIDE** de transférer la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) ;

**DECIDE**, conformément aux statuts du SDESM, de transférer par ailleurs la compétence liée à l'Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE).

**DIT** que la commune conservera le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ;

**DESIGNE** comme délégués au comité de territoire :

- Deux délégués titulaires :

Monsieur Jean-Luc SERVIERES, domicilié à Claye-Souilly, 11 boulevard de l'Europe  
Monsieur Bruno MONTI, domicilié à Claye-Souilly, 5, square Alphonse Laveran

- 1 délégué suppléant :

Monsieur Julien BOUSSANGE, domicilié à Claye-Souilly, 1ter rue du 8 mai 1945

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## 10. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES A MOTORISATION ELECTRIQUE

**Rapporteur : Bruno MONTI**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat pour l'acquisition de véhicules à motorisation électrique ;

**ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte constitutif et son annexe 1 relatif à l'engagement minimum de commandes ;

**S'ENGAGE** sur le minimum de commandes inscrit dans l'annexe 1 de l'acte constitutif ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à ce groupement.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## 11. TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

**ADOPTE** l'ensemble des tarifs des droits d'occupation du domaine public présenté ci-après :

Type d'occupation	Type d'autorisation	Unité	Tarif
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LIEE A UNE ACTIVITE COMMERCIALE</b>			
Terrasses fermées / couvertes	PV/PS	m <sup>2</sup> /an	55,00 €
Terrasses ouvertes	PS	m <sup>2</sup> /an	45,00 €
Etalage ou autre emprise sur trottoir	PS	m <sup>2</sup> /an	20,00 €
Vitrine/caisson - Chevalet - Distributeur	PS	Unité/an	40,00 €
Bulle de ventes immobilières	PV	m <sup>2</sup> /mois	50,00 €
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LIEE A DES TRAVAUX</b>			
Bennes	PS	Unité/jour	10,00 €
Echafaudages	PS	Ml/jour	1,00 €
Clôtures - Palissades de chantier	PS	Ml/jour	8,00 €
Emprise pour chantier - Cantonnement	PS	m <sup>2</sup> /mois	15,00 €
Dépôt de matériaux	PS	m <sup>2</sup> /jour	2,00 €
Grue mobile - nacelle élévatrice	PS	Unité/jour	15,00 €
<b>TOURNAGE DE FILM</b>			
<i>Prises de vue cinématographiques de jour (de 7h à 20h)</i>			
Avec perturbation de la circulation ou du stationnement	PS	par jour	600 €
Sans perturbation de la circulation ou du stationnement	PS	par jour	300 €

<i>Prises de vue cinématographiques de nuit (de 20h à 7h)</i>			
Avec perturbation de la circulation ou du stationnement	PS	par nuit	800 €
Sans perturbation de la circulation ou du stationnement	PS	par nuit	500 €
<i>Emprise spécifique au tournage</i>			
Stationnement de véhicules techniques	PS	Ml/jour	2 €
Installation technique et/ou de restauration	PS	m²/jour	2,50 €
<b>AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC</b>			
Neutralisation d'une place de stationnement	PS	par jour	5 €
Neutralisation d'une place de stationnement en zone bleue	PS	par jour	7 €
<b>TAXATIONS DIVERSES</b>			
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée	/	par jour après mise en demeure	70 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non-autorisée	/	par jour après mise en demeure	200 €

**DIT** que les tarifs ci-dessus prennent effet au 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**DIT** que chaque année les recettes seront inscrites au budget de la commune.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **12. SIGNATURE D'UN MARCHE PUBLIC DE CONCEPTION-REALISATION POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DES GRANGES**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

**PREND ACTE** de la signature, le 15 mai 2020, d'un marché de conception-réalisation pour la construction d'un groupe scolaire au sein de la ZAC du Bois des Granges, avec le groupement représenté par CARDINAL EDIFICE et pour un montant de 5 995 000,00 euros HT.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **13. CRÉATION D'UNE ZONE COMMERCIALE A CLAYE-SOUILLY**

**Rapporteur : Emmanuel DENEUVILLE**

**EMET** un avis favorable sur la création d'une Zone Commerciale sur le territoire de la commune, regroupant le centre commercial « *Les Sentiers* », la zone des *Sablons*, regroupant la Z.A. des *Sablons*, la Z.A. « *le Trou Guignant* » et la zone de *la Motte*, ainsi que la nouvelle zone « *Shopping Promenade* » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre le présent avis à Monsieur le Préfet de Région.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **14. DÉNOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE « SHOPPING PROMENADE »**

**Rapporteur : Laurent JACQUIN**

**VALIDE**, comme dénomination de la voie nouvelle concernée, la proposition suivante : « Rue Robert Schuman Prolongée » ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment de communiquer cette information à toutes les instances concernées.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

#### **15. MOTION CONTRE LA MISE EN PLACE DE SYSTEME DE RECUPERATION AUTOMATISEE DES BOUTEILLES PLASTIQUES – BORNES « REVERSE VENDING MACHINE » (RVM)**

**Rapporteur : Bruno MONTI**

En sa séance du 14 décembre 2020, le Comité syndical du SIGIDURS a exprimé son opposition à la mise en place de la consigne par un système de récupération automatisée des bouteilles plastiques vides dans des automates en libre-service, contre une gratification en bons d'achat, dit Reverse Vending Machine (RVM).

En effet, l'éco-organisme Citéo, en charge des emballages, a lancé, le 20 février dernier, un appel à projets visant au déploiement de 420 systèmes de récupération automatisée de bouteilles plastiques, principalement dans les centres commerciaux.

Cette opération est contradiction avec la politique de maîtrise des coûts de traitement des déchets conduite notamment par le SIGIDURS, sans qu'aucune compensation financière ne soit accordée aux acteurs publics.

Par ailleurs, la mise en place de ce système détournerait les emballages des bacs jaunes des habitant et priverait ainsi les collectivités des gisements les plus performants et les plus rentables au profit du secteur privé, avec une répercussion directe sur le coût du service public.

En outre, ce système de consigne des bouteilles plastiques pourrait avoir des répercussions sur la salubrité des communes, avec l'étalage du contenu des bacs jaunes des administrés sur la voie publique pour en détourner le gisement et récupérer les quelques centimes de la consigne.

Ainsi, pour toutes ces raisons, la commune de Claye-Souilly soutient la démarche du SIGIDURS et exprime son opposition à la mise en place de la consigne par un système de récupération automatisée des bouteilles plastiques vides dans des automates en libre-service, contre une gratification en bons d'achat.

#### **16. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE DANS LES ECOLES MATERNELLES**

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie ;

**DIT** que ce règlement sera applicable à partir du 2 septembre 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

#### **17. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES.**

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**APPROUVE** le règlement intérieur de la restauration scolaire ;

**DIT** que ce règlement sera applicable à partir du 2 septembre 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **18. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**APPROUVE** le règlement intérieur de l'accueil périscolaire ;

**DIT** que ce règlement sera applicable à partir du 2 septembre 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **19. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETUDE DIRIGEE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**APPROUVE** le règlement intérieur de la l'étude dirigée ;

**DIT** que ce règlement sera applicable à partir du 2 septembre 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **20. TARIFICATION DES PRESTATIONS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ; DE LA GARDERIE ET DE L'ETUDE DIRIGEE APPLICABLE A COMPTEUR DU 2 SEPTEMBRE 2021**

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**APPROUVE** la tarification des prestations des services concernant l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, la garderie, l'étude surveillée comme suit ;

**DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 2 septembre 2021.



<b>TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 2021</b>		
<b>OBJET</b>	<b>TARIFS AU 01/09/21 EN EUROS</b>	
	<b>Commune</b>	<b>Hors Commune</b>
<b>CANTINES SCOLAIRES</b>		
Repas Elémentaires	3,95	5,85
Repas Maternelles	3,35	5,40
Repas Enseignants	5,55	5,55
Participation aux charges communes pour les PAI	1,25	1,60
Repas occasionnel élémentaire et maternelle	5,60	6,10
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE MATIN</b>		
Coût journalier Accueil Périscolaire entre 7h30 à 8h20	0,50	0,75
Accueil Périscolaire occasionnel de 7h30 à 8h20	0,75	0,80
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE</b>		
Coût journalier Accueil Périscolaire de 16h30 à 17h00	0,55	0,80
Accueil Périscolaire occasionnel de 16h30 à 17h00	0,80	0,85
Goûter	Gratuit	Gratuit
<b>ETUDE DIRIGEE ELEMENTAIRE</b>		
Coût journalier Etude Dirigée de 17h00 à 18h00	2,55	3,05
Etude Dirigée occasionnelle de 17h00 à 18h00	3,05	3,55
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE</b>		
Coût journalier Accueil Périscolaire de 17h00 à 17h30	0,50	0,75
Accueil Périscolaire occasionnel de 17h00 à 17h30	0,75	0,80
Coût journalier Accueil Périscolaire de 17h30 à 18h00	0,50	0,75
Accueil Périscolaire occasionnel de 17h30 à 18h00	0,75	0,80
Coût journalier Accueil Périscolaire de 18h00 à 19h00	1,00	1,25
Accueil Périscolaire occasionnel de 18h00 à 19h00	1,25	1,30
<b>GARDERIE MATERNELLE MATIN</b>		
Coût journalier Garderie entre 7h30 à 8h15	0,50	0,75
Garderie occasionnelle de 7h30 à 8h15	0,75	0,80
<b>ACCUEIL GARDERIE DU SOIR MATERNELLE</b>		
Coût journalier Accueil Garderie de 16h25 à 17h00	0,55	0,80
Accueil Garderie occasionnel de 16h25 à 17h00	0,80	0,85
Goûter	Gratuit	Gratuit
<b>GARDERIE DU SOIR MATERNELLE</b>		
Coût journalier Garderie de 17h00 à 17h30	1,20	1,45
Accueil Garderie occasionnel de 17h00 à 17h30	1,45	1,50
<b>ACCUEIL GARDERIE DU SOIR MATERNELLE</b>		
Coût journalier Garderie de 17h30 à 18h00	1,20	1,50
Garderie occasionnelle de 17h30 à 18h00	1,50	1,55
<b>ACCUEIL GARDERIE DU SOIR MATERNELLE</b>		
Coût journalier Accueil Garderie de 18h00 à 19h00	1,25	1,50
Accueil Garderie occasionnel de 18h00 à 19h00	1,50	1,55

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

~ Conseil Municipal du 15 mars 2021 ~

## 21. CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**DECIDE** de créer un poste à temps complet au grade d'ingénieur ;

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 15 mars 2021 :

- Filière : technique
- Cadre d'emploi : ingénieur
- Grade : ingénieur
  - o Ancien effectif : 0
  - o Nouvel effectif : 1

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont prévus au budget.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## 22. CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**DECIDE** de créer un poste à temps complet au grade de technicien ;

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 15 mars 2021 :

- Filière : technique
- Cadre d'emploi : technicien
- Grade : technicien
  - o Ancien effectif : 0
  - o Nouvel effectif : 1

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont prévus au budget.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## 23. PERSONNEL COMMUNAL – MISE JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 15 mars 2021 comme suit:

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF TOTAL	TITULAIRE	CONTRAT	VACANT
Directeur général	A	1	1	0	
Directeur général adjoint	A	1	1	0	
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>					
Attaché principal	A	2	2	0	
Attaché	A	3	1	2	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	2	0	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	1	0	
Rédacteur	B	4	2	2	

Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	9	9	0	
Adjoint administratif territorial	C	12	10	2	
<b><u>TOTAL</u></b>		<b>34</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF TOTAL	TITULAIRE	CONTRAT	VACANT
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>					
Ingénieur	A	1	0	1	
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	0	
Technicien principal 2ème classe	B	2	2	0	
Technicien territorial	B	1	1	0	
Agent de maîtrise	C	9	6	1	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	8	7	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	14	14	0	
Adjoint technique territorial	C	66	52	13	1
<b><u>TOTAL</u></b>		<b>102</b>	<b>83</b>	<b>15</b>	<b>4</b>

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF TOTAL	TITULAIRE	CONTRAT	VACANT
<b><u>FILIERE SOCIALE</u></b>					
Agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1	0	
Agent spécialisé 2ème classe des écoles maternelles	C	6	6	0	
<b><u>TOTAL</u></b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF TOTAL	TITULAIRE	CONTRAT	VACANT
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>					
Adjoint territorial d'animation	C	23	6	15	2
<b><u>TOTAL</u></b>		<b>23</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>2</b>

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF TOTAL	TITULAIRE	CONTRAT	VACANT
<b><u>FILIERE CULTURELLE</u></b>					
<i>Secteur Patrimoine et Bibliothèque</i>					
Bibliothécaire	A	1	0	0	1
Assistant conservation principal 1ère classe	B	2	2	0	
Assistant conservation principal 2ème classe	B	1	1	0	

Assistant de conservation territorial	B	1	0	1	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2	2	0	
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	1	

<b>Secteur Artistique</b>					
Assistant enseignement artistique principal 1ère classe	B	8	2	6	
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B	13	2	11	
<b>TOTAL</b>		<b>29</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>1</b>
GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF TOTAL	TITULAIRE	CONTRAT	VACANT
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de police municipale principal 1ère classe	B	1	1	0	
Brigadier chef principal	C	6	5	0	1
Gardien-Brigadier	C	8	8	0	
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>147</b>	<b>55</b>	<b>8</b>
--------------	------------	------------	-----------	----------

**PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,  
la séance est levée à 22 heures**

